



REGLEMENT INTERIEUR
DU TOURNOI de DOUBLES SENIORS
DE PAMIERS
Des 26 et 27 avril 2025

Article 1 :

Le tournoi de Pamiers est autorisé par la Fédération Française de Badminton et aura lieu le samedi 26 et dimanche 27 avril 2025, autorisation n° (en cours). Il est régi par les règles et les dispositions générales du guide de badminton de la FFBad, les dispositions éventuelles et particulières de la ligue OCCITANIE, ainsi que par le présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement. Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.
Le Juge-Arbitre est Julien RACINE.

Article 2 :

Tout participant doit être licencié à la FFBad et doit être en mesure de présenter sa licence 2024-2025 le jour du tournoi.

Article 3 :

Le tournoi de Pamiers est une compétition nationale ouvert au NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5 et R4.

Les doubles hommes et dames se joueront le samedi.

Les doubles mixtes se joueront le dimanche.

Article 4 :

Les tableaux seront organisés par séries de points (côte CPPH arrêtée au 12 avril 2025). La répartition des paires de double et de mixte sera faite selon la moyenne des points de la paire, sachant qu'il ne peut y avoir plus de 2 catégories d'écart entre deux joueurs d'une même paire. Tous les tableaux se dérouleront en poule avec un ou deux sortants par poules, puis en élimination directe.

Article 5 :

Tous les matchs seront en auto-arbitrage, un arbitre pourra être désigné par le JA si cela est nécessaire.

Article 6 :

Les poules seront formées en fonction des moyennes de chaque joueur / paire. La formule de compétition et le regroupement des séries seront décidés par le comité d'organisation et le Juge-Arbitre afin que les tableaux aient le meilleur coefficient possible pour les compétiteurs.

Article 7 :

Si une série est insuffisamment représentée, le comité d'organisation se réserve le droit de la supprimer ou de la fusionner avec une autre série. Nous ferons au mieux pour assurer le plus grand nombre de matchs à chacun des joueurs et joueuses inscrits.

Article 8 :

L'inscription d'un joueur peut être refusée en raison du dépassement du nombre de participants qui peuvent être accueillis dans chaque série ou dans la compétition. Il sera alors constitué une liste d'attente.

Article 9 :

Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « en recherche » mais ne sera pas prioritaire par rapport à des paires déjà constituées s'inscrivant après. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matches en cas de nécessité après l'accord du Juge Arbitre.

Article 10 :

L'inscription est ouverte sur 2 tableaux maximum et se fera **uniquement via le site badnet ou ebad**. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 16 € pour un tableau et 20 € pour deux tableaux, participation fédérale comprise.

Article 11 :

La clôture des inscriptions est fixée au dimanche 20 avril 2025 et le tirage au sort des tableaux est fixé au lundi 21 avril 2025. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant le 20 avril 2025. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Article 12 :

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est le VINA STAR 99 pour toutes les catégories.

Article 13 :

Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne le sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra préalablement le signaler au Juge-Arbitre.

Article 14 :

A l'appel d'un match, le temps de préparation est fixé à 3 minutes (test des volants inclus). Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match, pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre. Le temps de repos minimal entre deux matchs est fixé à 20 minutes depuis le dernier point du match précédent jusqu'au début du premier point du match suivant.

Article 15 :

Une tenue vestimentaire correcte est exigée conformément au règlement fédéral.

Article 16 :

Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 2 fois au service (maximum 3 services).

Article 17 :

Le coaching est autorisé mais limité à deux personnes maximum.

Article 18 :

Les joueurs devront remplir les scores de leur match sur la tablette prévue à cet effet. Une feuille de brouillon et un stylo seront à la disposition des joueurs sur les terrains pour noter les scores. Dans le cas où l'utilisation de la tablette serait impossible, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer, à cette même table, dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 19 :

Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 20 :

Le Juge-Arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi et en particulier de modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits. Ses décisions sont sans appel.

Article 21 :

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou incidents. Il est recommandé de ne laisser aucune affaire personnelle dans les vestiaires.

Article 22 :

Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au Juge-Arbitre le jour de la compétition.

Article 23 :

En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire peut être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente (cf. article 13 du règlement des compétitions).

Article 24 :

Tout joueur est susceptible, durant le tournoi, d'être pris en photo. Sa photo pourra donc être visible sur le site internet du club. A sa demande, celle-ci pourra être retirée.

Article 25 :

Le présent règlement sera disponible à tous les joueurs et joueuses dans un classeur à la table de marque.

LE COMITE D'ORGANISATION DU TOURNOI REMERCIE PAR AVANCE TOUS LES PARTICIPANTS QUI, EN OBSERVANT CE REGLEMENT SCRUPULEUSEMENT, APPORTENT LEUR CONTRIBUTION A LA REUSSITE DU TOURNOI POUR LA SATISFACTION DE TOUS.